

La place de la culture et de la langue bretonnes dans nos rassemblements de prières

Au début de 2001, une commission Langue et culture bretonnes a été créée dans notre diocèse, en vue, notamment, de « promouvoir l'utilisation de la langue bretonne dans la vie de notre Église diocésaine là où c'est possible et souhaitable » (cf. « Quimper et Léon » du 22 février 2001, p. 102).

Cette commission vient de rédiger la note suivante, dont je suis heureux d'encourager la mise en application.

+ Clément Guillon
Pâques 2004

1. A l'occasion de la préparation à l'assemblée synodale, étalée sur deux ans, et suivie de l'assemblée elle-même, la question de la place de la culture et de la langue bretonnes dans nos rassemblements de prières a été abordée. Nous avons pu exprimer nos points de vue différents, les confronter, et, ainsi, faire apparaître les enjeux principaux.

2. Le souhait de célébrations incluant cette dimension bretonne est exprimé par de nombreux pratiquants réguliers ou occasionnels, bretonnants ou non, de tous âges. Ils y trouvent une façon différente, pour certains plus profonde et plus joyeuse, semble-t-il, d'exprimer leur foi et de prier. La commission qui y travaille souhaite que, dès cette année 2004, la culture et la langue bretonnes trouvent une place appropriée dans nos célébrations.

3. L'assemblée synodale a insisté sur l'attention aux jeunes générations. Notre Eglise choisit d'évoluer en encourageant les nouvelles générations à prendre leur place dans sa vie courante. Bien des jeunes, y compris des non bretonnants, manifestent un vif intérêt à la langue et la culture bretonnes. La prise en compte par nous de cet intérêt lorsque nous annonçons l'Évangile les rendra mieux disposés à entendre cette annonce.

4. Il importe tout d'abord de respecter toute assemblée, en favorisant une expression (lectures, chants, musiques,...) qui corresponde à la culture des personnes présentes. Ces assemblées sont souvent diverses ; il convient d'en tenir compte. Voici quelques indications pratiques qui nous aideront à fixer nos repères : elles correspondent à des degrés divers d'intégration de la langue bretonne dans la célébration. Il appartient aux équipes liturgiques, sous la responsabilité des équipes pastorales, de choisir, parmi ces indications, celle, qui, pour une circonstance donnée, paraît la plus adaptée.

41. Introduire dans chaque assemblée, au minimum, une mélodie bretonne, accompagnée ou non d'un cantique breton.

42. Ajouter le *Kyrie*, le *Sanctus* et un refrain de prière universelle en breton.

43. Prévoir que l'ensemble des chants seront en breton, accompagnés de leur traduction.

44. Prévoir une lecture en breton, avec son résumé en français ; prévoir également des intentions de prière bilingues, ainsi que l'homélie.

45. Célébrer toute la messe en breton, avec toutefois suffisamment de français pour permettre à un non bretonnant de participer.

5. La mise en œuvre de ces indications demande une concertation. Pour les messes en breton (cf. point 45 ci-dessus), il est possible de s'organiser entre ensembles paroissiaux voisins. Certains secteurs pastoraux ont engagé cette concertation : Saint-Pol, Quimperlé, Landivisiau, etc. Elle intéresse tous nos rassemblements de prières, qu'il s'agisse d'assemblées du dimanche, avec ou sans prêtre, de baptêmes, de mariages ou de funérailles... N'ayons pas peur d'expérimenter. Il est toujours possible d'évaluer au bout de 6 mois ou un an, pour trouver peu à peu la bonne formule.

(Quimper et Léon. L'Église en Finistère n°8, 22 avril 2004, p. 172-173)